

Brochure « Enfermés au mépris du droit, les Palestiniens dans les prisons israéliennes »

1er juillet 2018



Consultez « Enfermés au mépris du droit, les Palestiniens dans les prisons israéliennes » en ligne, un outil complet et détaillé pour comprendre les principaux enjeux de la question des prisonniers palestiniens à travers une brochure illustrée d'infographies.



Au sommaire :

- Les différents régimes juridiques imposés par Israël dans le Territoire palestinien occupé

- Pour les Palestiniens, des tribunaux militaires
- Les conditions de détention
- Torture et mauvais traitements
- Les mineurs
- La détention administrative

Les différents régimes juridiques imposés par Israël dans le Territoire palestinien occupé

4



Après 1967 l'ensemble du TPO (Cisjordanie, Jérusalem-Est inclus et bande de Gaza) a été régi par des ordres militaires évoluant en permanence et des reliquats des anciennes législations applicables (droit jordanien en Cisjordanie, droit égyptien et du mandat britannique dans la Bande de Gaza).
Après l'annexion illégale de Jérusalem-Est en 1980, cette partie du territoire a été soumise au droit israélien. Israël a mis en place une multitude de régimes dérogatoires. Les Palestiniens de Jérusalem-Est sont considérés comme "résidents permanents" et sont soumis à la fois au droit pénal israélien et aux ordres militaires. Les colons israéliens vivant dans le TPO ne sont pas soumis aux ordres militaires israéliens, mais seulement

au droit civil et pénal israélien. **Colons israéliens et habitants palestiniens n'ont donc pas le même traitement en matière de justice et de détention.** Depuis l'évacuation de ses colons en 2005, Israël ne gère plus la bande de Gaza. Mais il contrôle ses frontières et impose depuis 2006 un blocus en violation du droit international. Les Gazaouis sont soumis au droit israélien qui inclut la loi sur les "combattants illégaux". Cette loi permet les arrestations massives, la détention pour une durée illimitée sans procédure judiciaire. **Ainsi, Israël applique différents régimes juridiques aux Palestiniens dans le TPO selon qu'ils viennent de la bande de Gaza, qu'ils habitent à Jérusalem-Est ou dans le reste de la Cisjordanie.**

Pour les Palestiniens, des tribunaux militaires

5

Tous les aspects de la vie des Palestiniens de Cisjordanie (hors Jérusalem-Est) sont régis par plus de 3 000 ordres militaires dont la violation est passible de poursuites devant la justice militaire. Cela va des infractions routières aux attaques armées, en passant par le travail illégal en Israël et la participation à des rassemblements non autorisés.
Les tribunaux militaires établis sont ainsi compétents pour juger bien plus que les seules "affaires graves relatives à la sécurité". Cela va à l'encontre de toutes

les recommandations internationales. Leur compétence s'impose aux Palestiniens de Cisjordanie (hors Jérusalem-Est), y compris les zones sur lesquelles un contrôle partiel a été transféré à l'Autorité palestinienne, et même si l'infraction a été commise en dehors de la Cisjordanie.

En théorie, ces tribunaux ont le pouvoir de poursuivre les colons en justice. Dans la pratique, les colons ne sont jugés que par des tribunaux civils en Israël.



Une procédure inéquitable

Les droits de la défense devraient en principe être respectés. Mais en pratique, ils sont rarement appliqués. Les juges et les procureurs sont des militaires, les procès se déroulent en hébreu avec une traduction limitée en arabe par des soldats. Les Palestiniens arrêtés sont mis en détention préventive pendant toute la durée de leur procès. Ils sont ainsi poussés à plaider coupable pour éviter un interminable procès. S'ils s'obstinent à aller jusqu'au procès, ils seront de toute façon condamnés sur la base d'aveux signés sous la contrainte, à une peine plus lourde que celle qu'ils auraient pu négocier.



L'accès très limité à un avocat

Les prisonniers sont régulièrement privés du droit de recevoir la visite de leur avocat. Un détenu peut être interdit de rencontrer son avocat pendant 60 jours. Les avocats palestiniens de Cisjordanie (hors Jérusalem-Est) sont habilités à plaider devant un tribunal militaire, mais ils ne se voient accorder aucune facilité de circulation en Israël pour défendre leurs clients. Ceux qui y parviennent sont souvent victimes de fouilles au corps et de traitement humiliants lorsqu'ils visitent leurs clients. Les entretiens avec leurs clients ne sont pas confidentiels.

Cette brochure fait partie de la campagne « Palestine : la case prison »

Pour la commander en version papier (16 pages) cliquez ici.

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Agir > Campagnes > Palestine : la case prison >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Brochure-Enfermes-au-mepri-du-droit-les-Palestiniens-dans-les-prises>